

Positionnez vos placements pour aujourd'hui et demain

Avec la nouvelle année qui s'en vient et le temps des grandes résolutions, c'est le moment de prendre les bonnes décisions pour votre portefeuille de placements. Et ceci est particulièrement important aujourd'hui dans le contexte boursier actuel qui laisse les investisseurs à la recherche d'un équilibre entre leurs objectifs à long terme et leur tranquillité d'esprit. La première étape sera de focaliser sur les principes de base.

Connaissez-vous vous-même

Nous voulons dire par là, prenez le temps de comprendre pourquoi vous investissez, quels sont vos objectifs, quel est votre cadre temporel pour atteindre ces objectifs et quel niveau de risque êtes-vous prêt à supporter. Ces éléments constituent votre profil d'investisseur. Votre conseiller Scotia^{MD} déterminera avec vous votre profil d'investisseur et vous recommandera la bonne répartition de placements (liquidités, revenu fixe et actions) pour votre portefeuille.

Avec votre conseiller Scotia, vous pourrez déterminer si vos buts ou vos objectifs ont changé et si vous avez besoin de procéder à des rajustements dans votre portefeuille.

Adoptez une vue à long terme

Votre répartition de l'actif est conçue pour vous aider à atteindre vos objectifs et de rester confiant, quelle que soit la situation du marché. En d'autres termes, elle est positionnée pour aujourd'hui autant que pour demain. N'oubliez pas que, sur le long terme, le marché des actions a tendance à offrir un rendement plus élevé en dépit des fluctuations qu'il rencontrera au fil de la variation des conditions économiques.

Personne ne sait exactement quand les marchés vont rebondir mais vous voulez être sûr que votre portefeuille est positionné pour bénéficier du rebond quand il aura lieu. Une approche méthodique et une perspective à long terme sont les facteurs clés pour atteindre vos objectifs de placement.

C'est maintenant le bon moment pour voir avec votre conseiller Scotia comment il pourra vous aider à améliorer votre situation financière. Votre conseiller Scotia peut vous suggérer les solutions de placement adéquates pour vous aider à faire valoir vos avoirs.

Le saviez-vous?

Que vous soyez un investisseur prudent, ou que vous cherchiez simplement à inclure des placements sûrs dans votre portefeuille équilibré, les options ci-dessous peuvent vous apporter des opportunités et la sécurité que vous recherchez.

Placements en liquidités. Ces placements sont les plus sûrs. Ils incluent les certificats de placement garanti (CPG) avec une échéance d'un an ou moins, les fonds du marché monétaire, les comptes d'épargne à intérêt élevé, les bons du Trésor et les fonds des bons du Trésor.

Placements à revenu fixe. Ces placements ajoutent de la stabilité à votre portefeuille en vous dotant d'un revenu régulier et de rendements plus stables. Les obligations, les fonds communs d'obligations et les CPG à long terme sont de bons exemples de placements à revenu fixe.

Il est important de garder à l'esprit que, bien que les placements en actions soient plus risqués à court terme que les obligations ou les liquidités, ils peuvent sur le long terme offrir le potentiel de croissance dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs et devancer l'inflation.

Fonds communs équilibrés. Investissez dans une combinaison d'actions, d'obligations et de liquidités afin d'obtenir une exposition instantanée à toutes les grandes catégories d'actifs dans un même fonds commun. Un gestionnaire de fonds expérimenté détermine l'exacte répartition et procède aux rajustements afin de s'assurer que le fonds reste bien équilibré dans toutes les catégories d'actifs.

Un REER ou un CELI? Atteignez vos objectifs grâce à ces deux produits.

Les Canadiens savent qu'il est important d'épargner en vue de la retraite par l'entremise d'un régime d'épargne-retraite (REER). Ce puissant outil financier vous permet de tirer parti de la croissance de l'épargne accumulée à l'abri de l'impôt.

Maintenant, avec l'introduction du compte d'épargne libre d'impôt (CELI), les Canadiens disposent d'un autre outil pour améliorer leur situation financière.

Les avantages du CELI

Avec un CELI, vous pouvez investir dans des fonds communs, des actions, des obligations, des CPG et des produits à taux d'intérêt élevé, comme dans un REER. Tous les intérêts, les dividendes et les gains en capital sont exempts d'impôt et vous pouvez retirer des fonds en tout temps et pour n'importe quel motif sans payer d'impôt.

Vous pouvez déposer jusqu'à 5 000 \$ dans votre CELI en 2009. La limite de cotisation au CELI sera indexée relativement à l'inflation au cours des prochaines années. Les droits de cotisation inutilisés sont reportés.

Votre épargne et vos objectifs

Lequel de ces deux véhicules d'épargne devriez-vous choisir? Cela dépend de vos objectifs d'épargne. S'il s'agit de la retraite, un REER constitue une meilleure option car ce régime favorise la croissance à long terme en imposant les retraits. Toutefois, il y a d'autres objectifs pour lesquels un CELI convient mieux.

Fonds d'urgence. Un CELI est un produit idéal pour faire face aux imprévus, surtout si vous décidez d'épargner au moyen d'un compte à intérêt élevé ou d'un CPG à court terme. De cette façon, l'argent est accessible plus facilement et les intérêts gagnés sont libres d'impôt.

Objectifs de vie. Un CELI est aussi un bon moyen d'épargner en vue de l'achat d'une maison, de vacances de rêve ou de tout autre objectif à court ou à long termes.

À la retraite. Si vous profitez de vos années de retraite, vous pouvez utiliser un CELI pour gagner un revenu libre d'impôt sur vos placements et ce, sans incidence sur vos prestations du gouvernement fédéral. De plus, le CELI est tout indiqué pour déposer un surplus de revenu de FRR ou de pension.

Pourquoi pas les deux produits?

Puisque nous avons tous des objectifs à court et à long termes, ces deux véhicules d'épargne peuvent être utilisés conjointement.

Les cotisations à un REER sont déductibles du revenu imposable et les limites de cotisation sont plus élevées, mais les retraits sont imposables. Le CELI vous donne la flexibilité d'effectuer des retraits en tout temps mais vous devez retenir que les cotisations au CELI ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Veillez communiquer avec votre conseiller Scotia pour ouvrir votre CELI dès aujourd'hui. Votre conseiller pourra vous aider à intégrer votre REER et votre CELI dans votre plan financier global afin de faire fructifier votre avoir. Ou encore, visitez le site www.banquescotia.com/libredimpot pour obtenir plus de détails sur le CELI.

Coup d'œil sur le REER et le CELI

	REER	CELI
Limite de cotisation	18 % du revenu gagné, pour un maximum annuel de 20 000 \$ pour l'année d'imposition 2008, 21 000 \$ pour 2009.	5 000 \$ pour l'année d'imposition 2009 (ce montant ne dépend pas du revenu).
Impôt sur le revenu	Le revenu gagné sur les intérêts, les dividendes et les gains en capital est à l'abri de l'impôt jusqu'au moment du retrait.	Le revenu gagné sur les intérêts, les dividendes et les gains en capital est libre d'impôt.
Déductibilité du revenu imposable	Les cotisations sont déductibles du revenu imposable et réduisent celui-ci.	Les cotisations ne sont pas déductibles du revenu imposable.
Retraits	Les retraits sont ajoutés au revenu imposable (et sujets à une retenue d'impôt).	Tous les retraits sont libres d'impôt.
Placements admissibles	Liquidités, comptes à intérêt élevé, obligations, CPG, fonds communs et actions.	Liquidités, comptes à intérêt élevé, obligations, CPG, fonds communs et actions.

Mettez de l'ordre dans vos REER

Avec tout ce qui se passe actuellement dans le monde des placements, il est facile d'oublier que, pour la plupart des gens, cotiser à un REER est une excellente manière de s'assurer qu'ils auront suffisamment d'argent pour vivre leurs années de retraite. Dans un REER, non seulement l'argent rapporte à l'abri de l'impôt, mais en outre les cotisations sont déductibles du revenu imposable.

La date limite pour déposer votre cotisation REER au titre de l'année fiscale 2008 est le 1^{er} mars 2009. La bonne nouvelle, c'est qu'il existe un certain nombre de petites choses que vous pouvez faire aujourd'hui pour vous assurer de retirer le maximum de votre régime.

Constituez-vous un portefeuille diversifié. Un portefeuille de placements diversifié constitue la meilleure manière de réduire la volatilité et de stimuler les rendements à long terme. En détenant à la fois des placements en liquidités, en obligations et en actions canadiennes et étrangères, vous pourrez mieux protéger votre portefeuille en cas de repli d'un secteur quelconque du marché et bénéficier des meilleurs rendements.

Investissez de façon régulière. Il y a de nombreux avantages à cotiser régulièrement à votre REER. D'abord, il est beaucoup plus facile de verser une petite cotisation chaque mois qu'un gros montant forfaitaire annuel. Et cela vous évitera également de devoir rassembler les fonds nécessaires une seule fois par année avant la date limite de cotisation. Demandez à votre conseiller *Scotia* de vous mettre en place un plan de prélèvement automatique des cotisations (PAC) pour investir facilement et automatiquement.

Investir régulièrement est une manière de se payer d'abord et de maintenir la priorité sur l'épargne-retraite.

Conseil d'épargne. *Avez-vous reçu cette année une augmentation, une prime ou toute autre somme inattendue? Vous pourriez peut-être utiliser ces gains pour gonfler votre cotisation REER mensuelle actuelle.*

Regroupez vos REER. Détenez-vous différents comptes REER à différentes institutions financières? Si c'est le cas, il peut s'avérer difficile de faire un suivi de tous vos placements et de la répartition globale de votre actif. Et il se pourrait que vous soyez moins diversifié que vous ne le pensez étant donné que certains de vos fonds risquent de se chevaucher avec des fonds similaires. En regroupant vos comptes REER, vous recevrez un nombre de relevés trimestriels moins élevé et il vous sera plus facile de rester sur la bonne voie.

Rattrapez vos droits de cotisation. Selon votre situation, il pourrait être judicieux d'emprunter pour compléter vos cotisations REER. Les taux d'intérêt sont à un bas niveau historique, et les avantages à long terme peuvent dépasser les frais d'intérêt à court terme — en particulier si vous empruntez uniquement des montants que vous pouvez rembourser rapidement. Quand vous recevez votre remboursement d'impôt, affectez-le au remboursement du prêt.

Avec une *Ligne d'appoint REER Scotia*, vous pouvez emprunter pour votre REER à tout moment pendant l'année sans avoir à faire une nouvelle demande. Vous ne payez aucun intérêts avant le tirage sur la ligne et les conditions de paiement sont très flexibles.

Il suffit parfois de prendre de petites mesures pour obtenir de grands résultats. Votre conseiller *Scotia* peut vous aider à prendre votre REER en charge en investissant seulement un peu de temps. Parlez avec votre conseiller *Scotia* aujourd'hui.

Diagnostic épargne-retraite Scotia

Combien devrez-vous épargner pour atteindre vos objectifs de retraite? Le nouvel outil **Diagnostic épargne-retraite Scotia** peut vraiment vous aider à déterminer rapidement de combien vous avez besoin pour atteindre vos objectifs de retraite. Entrez l'information sur votre épargne enregistrée et non enregistrée, votre régime de retraite et vos autres sources de revenu. Explorez divers scénarios pour voir comment vous pouvez gonfler votre épargne avec des conseils sur les mesures à prendre. Vos scénarios peuvent être sauvegardés et imprimés pour consultation ultérieure. Visitez www.banquescotia.com/diagnostic maintenant pour essayer cet excellent outil.

Liste de vérification pour vos vacances hivernales

Vous prévoyez vous évader dans le Sud après avoir réglé vos placements REER? Avant de partir, jetez un coup d'œil à cette pratique liste de vérification. Vous y trouverez de judicieux conseils pour mettre vos affaires en ordre avant le grand départ.

Vérifiez votre assurance actuelle. Si votre employeur vous offre une assurance collective qui comprend une assurance maladie pour l'étranger, vérifiez les limites de la protection. Vous pourriez avoir besoin d'une couverture supplémentaire. N'oubliez en aucun cas d'apporter avec vous les documents pertinents, comme votre carte et une copie de votre police.

Examinez les avantages de votre carte de crédit. Certaines cartes de crédit procurent à leur titulaire des avantages-voyages, comme des assurances (soins médicaux de voyage, annulation/interruption de voyage, perte de bagages, collision pour véhicule de location) et des rabais sur la location de voiture. Communiquez avec votre société de crédit pour vous renseigner à propos des avantages liés à votre carte.

Ouvrez un compte en dollars US. Songez à ouvrir un compte bancaire en dollars américains. Vous n'aurez plus à vous soucier du taux de change ou des frais de conversion durant votre séjour à l'étranger.

Automatisez vos paiements de factures. Payez vos factures (électricité, téléphone, câble et cartes de crédit) avant de partir. Une façon pratique de régler ce type de dépenses consiste à en faire prélever les paiements directement de votre compte bancaire aux dates voulues lorsque vous serez à l'étranger.

Passez vos placements en revue. Avez-vous des certificats de placement garanti (CPG) qui viendront

à échéance lorsque vous serez en voyage? Si c'est le cas, prenez rendez-vous avec votre conseiller *Scotia* avant de partir pour régler la question.

Protégez votre foyer. Les mesures suivantes peuvent aider : annulez la livraison des journaux; prenez les arrangements nécessaires pour que votre entrée soit déneigée après chaque chute de neige; brancher des lampes sur des minuteries; ne laissez aucun objet de valeur à la vue – utilisez un coffre-fort au besoin, surtout, ne changez pas le message de votre boîte vocale pour préciser que vous êtes absent.

Rectification

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'édition d'Automne 2008, Volume 1, numéro 5, du bulletin Info-Placements. Un montant figurant dans le dernier paragraphe de l'article intitulé «Tirez le meilleur parti du nouveau compte d'épargne libre d'impôt» était erroné. Le dernier paragraphe aurait dû se lire ainsi : Les gains en capital et les autres revenus de placement gagnés dans un CELI ne seront pas imposés. Donc, si vous cotisez 5 000 \$ par an à un taux d'intérêt annuel de 6,00 % pendant trois ans, vous bénéficierez d'un revenu de placement libre d'impôt de 1 873 \$.

Les Fonds Scotia^{MC}, y compris les *Portefeuilles Partenaires Scotia*, sont offerts par Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse et dotée d'une personnalité juridique distincte. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Des exemplaires de ce dernier sont disponibles dans toutes les succursales de La Banque de Nouvelle-Écosse, de Trust et Banque Scotia, de ScotiaMcLeod ainsi qu'auprès de courtiers indépendants autorisés. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements passés peuvent ne pas se répéter.

Le Groupe Banque Scotia inclut La Banque de Nouvelle-Écosse, la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Placements Scotia Inc.

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

^{MP} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Les renseignements et opinions présentés dans le présent bulletin ne visent qu'à fournir des commentaires généraux sur des sujets susceptibles d'intéresser le lecteur. L'objectif n'est pas de donner des conseils ou de faire des recommandations d'ordre juridique ou financier. Le lecteur est invité à consulter son conseiller juridique, financier ou fiscal avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements ou opinions contenus dans le présent bulletin.